



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

Date de la convocation : 30 novembre 2023

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, MM. HARNOIS, GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoint au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. LEROY, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Mme PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,
M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. LORGEUX,
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme POUGET,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. SABOURDY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. GUIMONET,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures

**FONDS DE CONCOURS COMMUNAL AU PROFIT DE LA CCRM POUR LA RENOVATION DE LA
MAISON DE RETRAITE SAINT-ROCH - N° 23/09 - 09**

Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) rénove l'ancienne maison de retraite St-Roch, située dans le centre de notre ville.

Au terme de ces travaux, le bâtiment accueillera l'ensemble des services de l'intercommunalité.

La CCRM a sollicité le soutien de la Ville afin de financer ce projet pour lequel les appuis de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil départemental sont également recherchés.

La commune entend contribuer à hauteur de 1 200 000 euros répartis en trois versements opérés en 2025, 2026 et 2027.

Je vous propose d'approuver dans ces modalités le fonds de concours communal au profit de la CCRM et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent."

.../...



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (24 pour et 7 contre : MM. NAUDION – BLANCHARD – Mme GIRAUDET – M. de REDON – Mme PAUCHARD – MM. GUENIN – CORDONNIER) :

- ✓ approuve dans les modalités ci-dessus, le fonds de concours communal au profit de la CCRM, soit un montant de 1 200 000 euros répartis en 3 tiers, sur 3 exercices à compter de 2025 ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

14 DEC 2023

Mis en ligne sur le site internet le

15 DEC 2023

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEUX.



La secrétaire,

Laurence MERCIER.